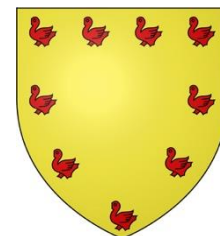




Mairie de DARGIES

60210



Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 1 octobre 2020

Le premier octobre deux mil vingt, à vingt heures, en la Mairie de DARGIES se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. LEFEBVRE Charly, Maire, convoqués le vingt-cinq septembre deux mil vingt.

Étaient présents : BAL Pascale, BONARDELLE Danielle, GRILLAS Valérie, MAIGROT Jean-Claude, MILLE Christine, MILLE René, PATENOTTE Loïc, PUISSANT Emmanuel et VISSE Pierre-Alexandre

Était absent : VILLET Jean-Luc (n'ayant pas donné pouvoir)

Le secrétariat a été assuré par : Mme MILLE Christine

Rapport d'activité annuel de la CCPV :

Après lecture et discussions, le Conseil municipal approuve le rapport d'activité annuel de la CCPV pour l'année 2019.

Rapport d'activité annuel du Syndicat d'Energie de l'Oise :

Après lecture et discussions, le Conseil municipal approuve le rapport d'activité annuel du SE60 pour l'année 2019.

Adhésion des EPCI au SE60 :

Après discussions, le Conseil municipal approuve l'adhésion des Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte au SE60.

Election du représentant communal auprès du SMOTHD :

Le conseil municipal a élu à l'unanimité M. LEFEBVRE Charly, titulaire, et M. PATENOTTE Loïc, suppléant, afin de représenter la commune auprès du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

Election du représentant communal auprès de la Commission de contrôle des listes électorales :

Le conseil municipal a élu à l'unanimité M. VISSE Pierre-Alexandre à la Commission de contrôle des listes électorales.

Désignation des représentants communaux auprès de la Commission communale des impôts directs :

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité 6 titulaires et 6 suppléants auprès de la Commission communale des impôts directs :

➤ Titulaires :

BAL Pascale
BONARDELLE Danielle
LEFEBVRE Guillaume
MAIGROT Jean-Claude
MATHON Anne-Marie
MILLE Christine

PATENOTTE Loïc
PATENOTTE Patrice
PUISSANT Emmanuel
VILLET Lilian
VISSE Estelle
WAUQUIER Lucie

➤ Suppléants :

BONARDELLE Raphaël
FOURE Fabrice
GRILLAS Valérie
JACQUES Marie-Laurence
LEFEVRE Lysiane
MAIGROT Martine

MILLE René
PRUVOST Jean-Pierre
ROUSSELOT Laurent
SKRZYPCZAK Stéphane
VILLET Jean-Luc
VISSE Pierre-Alexandre

Election des référents communaux PLUiH :

Le Conseil municipal a élu M. LEFEBVRE Charly, titulaire, et M. VISSE Pierre-Alexandre, suppléant, afin de représenter la commune lors de réunion concernant le PLUiH en cours.

Approbation de l'entreprise pour les travaux de la sous rue :

Après analyse des appels d'offres reçus, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise COLAS par la société MCOI (maître d'œuvre). Ces travaux commenceront le 19 octobre prochain.

Solution à apporter pour réduire la vitesse des automobilistes sur les routes de la commune :

La deuxième adjointe, Mme BONARDELLE Danielle, a contacté M. LEJEUNE Pascal, directeur de l'UTD Nord-Ouest à Songeons. Ce dernier se rendra à la Mairie de DARGIES le 3 novembre 2020 à 17h30 afin de rencontrer les membres du Conseil municipal pour discuter des solutions à envisager pour réduire la vitesse.

Résultat de la consultation citoyenne concernant le gentilé des habitants de la commune :

Les résultats de la consultation citoyenne du gentilé sont :

Dargeois-es : 15 voix
Dargissien-nes : 10 voix
Dargillien-nes : 0 voix
Dargillois-es : 5 voix
Dargissois-es : 2 voix
Argirécien-nes : 6 voix
Dargirédien-nes : 22 voix
Dargirédois-es : 13 voix

Ainsi, le gentilé retenu par la majorité des habitants de la commune est Dargirédien-nes. Au total, 73 habitants sur 251 ont voté.

Recours en annulation du premier tour des élections municipales de 2020 :

A la suite du scrutin du 15 mars 2020, M. VERIN Olivier a adressé au Tribunal administratif d'Amiens une protestation afin de demander l'annulation des opérations électorales. Une audience publique s'est tenue le 2 septembre 2020. Par jugement en date du 16 septembre, le Tribunal administratif a estimé qu'aucun des points soulevés par ce dernier ne justifiait une annulation de l'élection. Sa protestation est donc rejetée. L'équipe municipale actuelle reste donc en place.

Permanences de la Mairie :

Etant donné qu'aucune personne ne se rend à la Mairie lors de la permanence du premier samedi de chaque mois, celle-ci sera supprimée dès le mois de novembre.